

UNIVERSITÉ DE
VERSAILLES
ST-QUENTIN-EN-YVELINES



FACULTÉ DE
DROIT ET SCIENCE
POLITIQUE

université PARIS-SACLAY

FORMATION DROIT DE LA CONSOMMATION

CLUB DES MEDIATEURS DE SERVICES AU PUBLIC

Vendredi 28 février 2020 – 9h30 – 17h30

Ministères économiques et financiers
Immeuble ATRIUM - Salle 0213
5 place des Vins de France - Paris 12^{ème}

Natacha Sauphanor-Brouillaud

*Agrégée des facultés de droit
Professeure à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
Co-directrice de la Chaire « Droit de la consommation »
Membre de la Commission des clauses abusives (Personnalité qualifiée)*

**PRESENTATION DE L'INTERVENANT
PROGRAMME PREVISIONNEL**

Intervenant

Natacha Sauphanor-Brouillaud est agrégée des facultés de droit et **professeur de droit privé à l'Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines (Paris-Saclay).**

<http://www.facdroid-sciencepo.uvsq.fr/les-enseignants-en-droit-prive/mme-nathalie-sauphanor-brouillaud--368763.kjsp?RH=1359623315757>

Spécialiste de droit de la consommation, **elle est l'auteur principal du traité « Les contrats de consommation – Règles communes »**, publié en collaboration avec C. Aubert de Vincelles, G. Brunaux, L. Usunier dans la collection LGDJ, traité de droit civil. Après une première édition en 2012, une deuxième édition est parue au mois de décembre 2018. (<https://www.lgdj.fr/les-contrats-de-consommation-regles-communes-9782275042664.html>)

Rédactrice de nombreuses chroniques de droit de la consommation, **elle est co-titulaire du Panorama annuel « Droit de la consommation » au Recueil Dalloz.**

Elle a assuré la co-direction du pôle "Droit des contrats, de la consommation et du commerce électronique" du réseau européen d'experts en droit *Trans Europe Experts* au sein duquel elle est actuellement expert.

www.transeuropexperts.eu

Elle est membre de la Commission des clauses abusives, en qualité de personnalité qualifiée, depuis le 8 décembre 2014. <http://www.clauses-abusives.fr>

En 2017, elle a été nommée par l'Ecole Nationale de la Magistrature, directrice de la session de formation continue des magistrats sur les contentieux relatifs aux contrats de consommation.

En 2019, elle a créé avec Carole Aubert de Vincelles la Chaire « Droit de la consommation », abritée par la Fondation de l'Université de Cergy-Pontoise, dans le but de réunir chercheurs et acteurs majeurs du monde de la consommation. <http://fondation.u-cergy.fr/les-chaire/chaire-droit-de-consommation/>

La Médiatrice de l'Autorité des marchés financiers et l'Association de la Médiation des Communications Electroniques des communications électroniques font partie des partenaires fondateurs de la Chaire aux côtés de l'Institut national de la consommation, de l'UFC-Que Choisir, de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD), de la Fédération de la vente directe (FVD) et de la Fédération du Commerce coopératif et associé (FCA), et de deux grands mécènes : la Fnac Darty et Engie.

L'inauguration de la Chaire aura lieu le Vendredi 13 mars 2020 de 9h-13h au sein de CY Paris Cergy Université, Salle des conférences Simone Veil, 33 boulevard du Port, 95000 Cergy-Pontoise.

La médiation de la consommation sera abordée dans la table ronde conclusive (12h30-13h) sous la présidence de Marc El Nouchi, conseiller d'Etat, président de la CECMC, en présence de Christine Barattelli, direction droit de l'entreprise du MEDEF, Marielle Cohen-Branche, médiatrice de l'Autorité des marchés financiers et Henri Dolivier, directeur général de l'Association de la Médiation des Communications Electroniques (AMCE)

PROGRAMME DE LA FORMATION : 9h30 – 17h30

9h30 – 10h

Introduction : Présentation des spécificités du droit contractuel de la consommation ayant une incidence sur la médiation de consommation

10h – 11h

Thème n°1 : Actualité jurisprudentielle du droit de la consommation (Année 2019)

- Qualification des contrats de vente et de service
- Définition du professionnel
- Définition du consommateur
- Définition du non-professionnel
- Clauses abusives

11h – 11h15 : Pause

11h15 -12h45 –

Thème n°2 : Litiges liés aux obligations d'informations du professionnel

- Informations précontractuelles sur le traitement des réclamations et sur la médiation
- Distinction entre informations précontractuelles et informations contractuelles
- Distinction entre mise à disposition et fourniture des informations
- Support durable

12h45-14h15 : Pause déjeuner

14h15 – 15h15

Thème n°3 : Litiges liés au droit de rétractation

- Rappel des notions – Actualité jurisprudentielle
- Droit de rétractation et crédit affecté

15h15 – 16h15

Thème n°4 : Litiges liés à l'exécution défectueuse du contrat ou à l'inexécution du contrat

- Moment de l'exécution du contrat
- Conformité de l'exécution du contrat
 - Rappel des notions – Actualité jurisprudentielle
 - Transmission de l'action en garantie de conformité

16h15 – 16h30 : Pause

16h30 – 17h30

Thème n°5 : Litiges liés à la preuve

17h30 : Fin de la formation